

VILLE DE
RIORGES

N° 2_3

OBJET :

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU CENTRE
MUSIQUE ET DANSE PIERRE
BOULEZ**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|--|--|
| Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON | Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU CENTRE MUSIQUE ET DANSE PIERRE BOULEZ**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, explique à l'assemblée que dans le cadre de la Fête de la musique 2017, le Centre musique et danse Pierre Boulez a souhaité organiser à Riorges, sur la place de la République, une animation en remplacement de la manifestation que l'association organisait depuis une dizaine d'années sur le site du parc Beaulieu "Musiques au château".

A l'occasion de cet événement, l'association a engagé des frais, notamment pour la location du matériel de sonorisation. Elle avait donc sollicité une aide de la commune pour l'aider à faire face à cette dépense, pour un montant de 1 000 €.

Considérant que cette manifestation a contribué à l'animation locale ;

Considérant que ce domaine reste du ressort de la commune, pour ce qui concerne les écoles d'enseignement artistique, après le transfert à la communauté d'agglomération de la compétence en cette matière ;

Considérant que la manifestation a contribué à la mise en valeur sur le territoire communal de cette association riorgoise ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** (mille euros) au Centre musique et danse Pierre Boulez ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 7 juillet 2017
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN